

« Donner à chacun ce qui lui est dû » : c'est ainsi que le pape Benoît XVI, reprenant les mots d'un juriste romain du III^{ème} siècle, définit la justice. La Bible rappelle que seule la justice apporte la paix, tout en dissipant l'illusion que la justice ne serait que la stricte application d'un code. La justice est l'un des buts du temps liturgique du Carême qui a commencé mercredi dernier.

Justice envers Dieu : le croyant doit sans cesse se rappeler qu'il doit se situer devant Dieu sans poser de condition, sans négocier d'égal à égal, sans chercher à prendre des garanties. Les tentations du Christ montrent éloquemment cette triple impasse : « *Le diable lui dit : "Si tu es Fils de Dieu, dis à cette pierre qu'elle devienne du pain. Si tu te prosternes devant moi, [la gloire de ces royaumes] t'appartiendra. Si tu es Fils de Dieu, jette-toi d'ici en bas.* » La réaction du Christ, qui refuse de tout Son être de pactiser avec celui qui voudrait bien le faire dévier de Sa mission en installant une faille entre Lui et Son Père, nous ouvre un nouveau chemin. Avec le Christ et derrière Lui, nous pouvons désormais offrir à Dieu les prémices de notre liberté : non à l'accaparement glouton des biens matériels et spirituels à nous confiés, non à la recherche de puissance, non au désespoir ou à la récupération de Dieu à notre profit ! « *Oui, l'homme est fragilisé par une blessure profonde qui diminue sa capacité à entrer en communion avec l'autre. Naturellement ouvert à la réciprocité libre de la communion, il découvre en lui une force de gravité étonnante qui l'amène à se replier sur lui-même, à s'affirmer au-dessus et en opposition aux autres : il s'agit de l'égoïsme* » (Message de Carême de Benoît XVI) Cet égoïsme n'est pas sans remède : le Seigneur Jésus est précisément venu nous l'apporter, et il s'appelle filiation. Se reconnaître fondamentalement dépendant de Dieu, accepter de tout recevoir de Sa main, vivre en désirant profondément la communion avec Lui, voilà qui est rendre justice à Dieu.

Justice envers nos frères : le Carême n'a pas le monopole du partage, mais il nous rappelle utilement que la charité en acte est une dimension permanente de notre vie de foi. Toute la Bible nous crie que le pauvre, le malheureux, l'isolé, est notre frère, et que Dieu compte sur nous pour que règne ici-bas une équité qui serait comme un reflet de la justice divine. « *Dieu est attentif au cri de celui qui est dans la misère mais en retour demande à être écouté : Il demande justice pour le pauvre, l'étranger, l'esclave. Pour vivre de la justice, il est nécessaire de sortir de ce rêve qu'est l'autosuffisance, de ce profond repliement sur soi qui génère l'injustice. En d'autres termes, [...] il faut une libération du cœur que la lettre de la Loi est impuissante à accomplir.* » (Benoît XVI) Le Carême signifie clairement le lien entre foi et charité, entre vie de communion avec Dieu et efforts de communion avec les autres, entre intimité vécue dans la prière et les sacrements et activités tournées vers le partage et la construction d'une société où chacun aura sa place, qu'il soit paysan du Tiers-monde, enfant à naître, retraité sans pension... Dieu nous envoie vers les autres : voilà qui est rendre justice à nos frères.

Justice en Eglise : le Carême est aussi un temps privilégié pour retremper notre vie d'Eglise dans l'amour régénérateur de Dieu Trinité. Pas de foi qui ne soit nourrie par les sacrements et la vie fraternelle : précisément, nous aurons la chance de vivre, sur Voiron, deux événements significatifs : l'Appel décisif des catéchumènes (21/2) et la Journée réconciliation (6/3). Des adultes souhaitent entrer dans l'Eglise où nous sommes quasiment nés : les accueillerons-nous ? Leur témoignage de foi pourra-t-il réveiller notre propre baptême ? Leur désir de Dieu nous convaincra-t-il que Dieu est à l'œuvre en notre temps et que l'évangélisation n'est pas facultative ? Oui, évangéliser n'est pas brutaliser la liberté des gens, mais leur faire connaître Celui qui est leur véritable liberté : la mission, en ce sens, est œuvre de justice : « *L'annonce de la bonne nouvelle répond pleinement à la soif de justice de l'homme. [...] La justice du Christ [est] une justice née de la grâce où l'homme n'est pas sauveur et ne guérit ni lui-même ni les autres.* » De même, la journée réconciliation, qui tiendra lieu de célébration pénitentielle, nous invite à une approche renouvelée et décomplexée du sacrement du pardon : n'ayons pas peur de demander au Christ de faire notre unité intérieure, de passer dans notre existence concrète pour l'orienter vers le Royaume. « *Se convertir au Christ, croire à l'Evangile, implique d'abandonner vraiment l'illusion d'être autosuffisant, de découvrir et accepter sa propre indigence [...]. Cela s'accomplit spécifiquement dans les sacrements de la réconciliation et de l'Eucharistie.* » (Benoît XVI) En Eglise, vivons de la justice de Dieu !

Les fruits de la justice sont nombreux, mais la liturgie de ce jour les synthétise avec les mots de saint Paul : « *si tes lèvres confessent que Jésus est Seigneur et si ton cœur croit que Dieu L'a ressuscité des morts, tu seras sauvé. Car la foi du cœur obtient la justice, et la confession des lèvres, le salut.* »